

MÉDICAMENTS CONTRE-INDIQUÉS

Aucun traitement n'est formellement contre-indiqué.



CE QUI EST RECOMMANDÉ

- Toujours discuter de la balance Bénéfice / Risque avec le centre de référence ou de compétence en charge du patient.
- Adapter le traitement à l'état clinique du patient (épistaxis, hémorragies digestives).



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Prescrire des AAP ou des anticoagulants sans avoir discuté la balance Bénéfice / Risque.